

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DAC 741** Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Evariste Galois, 16 rue des Bernardins (5e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Evariste Galois 16 rue des Bernardins (5<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du 6 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Evariste Galois 16 rue des Bernardins (5e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : Evariste Galois 1811- 1832 mathématicien et républicain, l'un des fondateurs de l'algèbre moderne, a vécu dans cet immeuble en 1831.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 728 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2011, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 11V00149 DAC.